

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2023 A 20H30

A LA SALLE SARAH BERNHARDT

Présents : Ronan Juhel, Olivier Thomas, Soizic Lucas, Vanina Chambrier, Annick Allain, Elodie Guégan, Régis Robert, Cécilia Répéssé, Fabien Dramard, Reine-Claude Lucas, Yves Loyer.

Absente : Katia Lucas

Absents excusés : Damien Guégan, Jean-Charles Riou

Procuration : Jean-Charles Riou a donné procuration à Régis Robert

Ordre du jour

1. FINANCES :

- 1-1 - Approbation du compte de gestion 2022
- 1-2 - Vote des comptes administratifs 2022
 - Budget Principal
 - Budget Port
 - Budget Camping
 - Budget Centre d'Accueil Willaumez

2. CONVENTION DE FINANCEMENT

- Conseil Régional – Ponton

3. CONTRATS

- 3-1 - Renouvellement du contrat - transmetteur : GSM/ALARME : - Centre d'Accueil Willaumez
- Salle Sarah Bernhardt
- 3-2 - Renouvellement du contrat - routeur 4G mobile avec IP fixe (salle Sarah Bernhardt/cantine)
- 3-3 - Contrat pour la mise en place de 2 réseaux WI-FI (privé, public) à la mairie

4. TARIFS

- Salle « Henri BEDEX » derrière la salle des fêtes, rue Saint-Michel

5. PERSONNEL

- Habilitation au centre de gestion du Morbihan – Consultation et souscription, le cas échéant, au contrat d'assurances des risques statutaires du personnel

6. JOUR DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE (compte-rendu de la réunion des marchands ambulants et commerçants)

7. COMMUNICATION SUR LES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (DÉLIBÉRATION N°2020-049 complétée par la délibération n°2021-134 du 26/11/2021)

8. INFORMATION DOSSIERS EN COURS :

- Travaux port – Ponton : ajustements du marché
- Recensement de la voirie : pré-résultat

❖ QUESTIONS DIVERSES ÉCRITES ET ORALES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'approbation du dernier procès-verbal : Le conseil vote pour à l'unanimité. Il demande également qui veut être secrétaire de séance, Monsieur Régis Robert se propose, le conseil se prononce pour à l'unanimité.

1/Finances

1-1/Approbation du compte de gestion à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que les comptes de gestion sont en phase avec les comptes administratifs et fait état des résultats des comptes budget par budget. Les budgets votés sont les suivants : Budget principal, budget du port, budget du camping, budget du centre Willaumez.

1-2 : Vote des comptes administratifs 2022

BUDGET PRINCIPAL - SAUZON

RESULTATS	2022	
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
DEPENSES		1 368 677,43
RECETTES		1 666 095,20
Résultat de FONCTIONNEMENT	Excédentaire	297 417,77
Excédent de fonctionnement reporté "002 résultats d'exploitation reportés" RF		336 580,00
RESULTAT CUMULE SECTION FONCTIONNEMENT	Excédentaire	633 997,77
<u>INVESTISSEMENT</u>		
Dépenses		969 235,37
Recettes		484 380,45
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	Déficitaire	- 484 854,92
Excédent d'investissement reporté "001 solde d'exécution de la Section d'investissement reporté"		218 396,98
RESULTAT CUMULE SECTION INVESTISSEMENT	Déficitaire	- 266 457,94
Résultat Global de clôture	Excédentaire	367 539,83
Etat des crédits reportés		
Dépenses		125 054,33
Recettes		40 500,00
Montant global des crédits reportés	Déficitaire	- 84 554,33
Montant cumulé SECTION INVESTISSEMENT (résultat cumulé - crédits reportés)		- 351 012,27
RGC + crédits reportés	Excédentaire	282 985,50

Sauzon, le 27 février 2023

Lieu : Auray

Date : 06/03/2023

Le Maire,

Le trésorier,



Le Maire,
Ronan Juhel



BUDGET PORT - SAUZON		
RESULTATS	2022	
SECTION FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		277 994,30
RECETTES		278 190,43
Résultat 2022 section fonctionnement :	Excédentaire	196,13
Excédent de fonctionnement n-1 reporté :		21 720,91
Résultat cumulé Section de fonctionnement :	Excédentaire	21 917,04
SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES		661 689,45
RECETTES		587 376,16
Résultat Section Investissement :	Déficitaire	- 74 313,29
Déficit d'investissement 2022 reporté		-200 367,33
Résultat cumulé Section investissement :	Déficitaire	- 274 680,62
Résultat global de clôture (R.G.C.) :	Déficitaire	- 252 763,58
Etat des crédits reportés ..		
Dépenses		342 775,10
Recettes		160 600,61
Montant global des crédits reportés	Déficitaire	- 182 174,49
Montant cumulé SECTION INVESTISSEMENT		- 456 855,11
RGC + crédits reportés	Déficitaire	- 434 938,07
Lieu : Auray		
A SAUZON, le 27 février 2023		
Date : 06/03/2023		
Le Maire,	Le Maire,	Le Trésorier,
	Ronan Juhel	 Sandy BOUATTOUZA Commissaire Régionale de l'Équipement État de Prêlé CS 2018 35000 SAUZON

BUDGET CAMPING - SAUZON		
RESULTATS	2022	
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
DEPENSES		112 187,62
RECETTES		177 704,00
Résultat Année N SECTION FONCTIONNEMENT :	Excédentaire	65 516,38
Résultat d'exploitation reporté : excédent		58 086,23
Résultat de clôture SECTION FONCTIONNEMENT :	Excédentaire	123 602,61
<u>INVESTISSEMENT</u>		
DEPENSES		17 307,92
RECETTES		5 520,00
<i>Pour info Affectation Résultat n-1 de fonctionnement en investissement</i>		
Résultat Année N SECTION INVESTISSEMENT :	Déficitaire	-11 787,92
Résultat d'investissement reporté :	Excédentaire	120 479,08
Résultat de clôture SECTION D'INVESTISSEMENT :	Excédentaire	108 691,16
Résultat global de clôture (RGC) :	Excédentaire	232 293,77
Etat des crédits reportés		
Dépenses		11 493,33
Recettes		-
Montant global des crédits reportés	Déficitaire	- 11 493,33
Montant cumulé SECTION INVESTISSEMENT (résultat cumulé - crédits reportés)	Excédentaire	97 197,83
RGC + crédits reportés	Excédentaire	220 800,44

A SAUZON,
le 27 février 2023
Signature du Maire



Le Maire,
Ronan Juhel

A Auray
Le 06/03/2023
Le Trésorier,



RESULTATS 2022

BUDGET Centre d'accueil Willaumez		2022
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
DEPENSES		12 329,73
RECETTES		20 580,99
Résultat section fonctionnement	Excédentaire	8 251,26
Résultat section fonctionnement reporté		-5 498,77
Résultat cumulé section fonctionnement	Excédentaire	2 752,49
<i>Pour info versement de la commune</i>		0
<u>INVESTISSEMENT</u>		
DEPENSES		0
RECETTES		0
RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT		0
Résultat d'investissement reporté	Déficitaire	-20 030,26
Résultat cumulé d'investissement	Déficitaire	-20 030,26
Résultat Global de Clôture : déficit	Déficitaire	-17 277,77
Etat des crédits reportés		
Dépenses		-
Recettes		-
Montant global des crédits reportés		-
Montant cumulé SECTION INVESTISSEMENT (résultat cumulé - crédits reportés)		- 20 030,26
RGC + crédits reportés	Déficitaire	- 17 277,77

Sauzon, le 27 février 2023

Le Maire,



Le Maire,
Ronan Juhel

A Auray

Le 06/03/2023

Le Trésorier,



Sany BOUATTOURA
Comptable Public
Responsable du CCDC d'Auray
Sany Bouattoura
CS 03444
59100 SAUZON (53)

Le maire s'absente pour le vote des budgets (budget principal, budget du port, budget du camping, budget du centre Willaumez) et est remplacé par Monsieur Yves Loyer, premier adjoint qui fait procéder aux votes. Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité ainsi que les comptes administratifs.

2/Convention de financement avec le Conseil Régional pour le ponton.

Monsieur le Maire diffuse et donne lecture de la convention de financement proposée par le Conseil Régional pour la réhabilitation du ponton.

Cette convention fait suite à la demande de soutien formulée par la commune et encadre l'intervention de la région et les modalités liées par 14 articles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité approuve cette convention, autorise monsieur le Maire à la signer et le charge de remercier le Conseil Régional.

3/Contrats :

3-1/Renouvellement du contrat pour le transmetteur : GSM/Alarme Centre d'Accueil et Salle Sarah Bernhardt

Monsieur le Maire informe les conseillers du contrat passé avec Grenke sur le transmetteur GSM/Alarme pour le centre d'accueil Willaumez et la salle Sarah Bernhardt :

Transmetteur alarme/GSM		Initial	Renouvellement		
Date début du contrat		2 juillet 2018	15 mars 2023		
Durée		63 mois	5 ans		
Date de fin du contrat		2 novembre 2023	15 juillet 2028		
Prestataire	Prestation	Localisation	Centre d'accueil	Salle des Fêtes	Total
Grenke	Location du matériel	Montant	Loyer HT/mois	25,50 €	51,00 €
			TVA du loyer	5,10 €	10,20 €
			Loyer TTC/mois	30,60 €	61,20 €
Breizh-Solutions, sous-traitant de Grenke	Maintenance	Montant	Loyer HT/mois	7,50 €	15,00 €
			TVA du loyer	1,50 €	3,00 €
			Loyer TTC/mois	9,00 €	18,00 €
Coût total TTC		Montant	au mois	39,60 €	79,20 €
			au trimestre	118,80 €	237,60 €
Prorogation : "tacitement prorogé pour des périodes successives de 12 mois fermes au-delà du terme initialement convenu sauf pour une partie à le dénoncer 3 mois avant le terme initialement convenu"					

Comme les années précédentes, les factures seront réglées trimestriellement. Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat pour la même durée.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à renouveler le contrat routeur 4G avec IP fixe destiné à la salle Sarah Bernhardt et au service de la cantine.

3-2/Renouvellement du contrat - routeur 4G mobile avec IP fixe (salle Sarah Bernhardt/cantine)

Monsieur le Maire informe les conseillers que le contrat du routeur 4G mobile de la salle Sarah Bernhardt sera utilisé par le service de cantine, mais reste disponible en cas de besoin. L'entreprise Grenke propose de renouveler le contrat, via Breizh-Solutions qui assure la maintenance.

Routeur 4G cantine/salle Sarah Bernhardt		Initial	Renouvellement	
Date début du contrat		26 juin 2019	15 mars 2023	
Durée		3 ans	3 ans	
Date de fin du contrat		30 juin 2022	15 mars 2026	
Prestataire	Prestation			
Grenke	Location du matériel	Montant	Loyer HT/mois	55,00 €
			TVA du loyer	11,00 €
			Loyer TTC/mois	66,00 €
Breizh-Solutions, sous-traitant de Grenke	Maintenance		Loyer HT/mois	15,00 €
			TVA du loyer	3,00 €
			Loyer TTC/mois	18,00 €
Coût total TTC			au mois	84,00 €
			au trimestre	252,00 €
Prorogation : "tacitement prorogé pour des périodes successives de 12 mois fermes au-delà du terme initialement convenu sauf pour une partie à le dénoncer 3 mois avant le terme initialement convenu"				

Comme les années précédentes, les factures seront réglées trimestriellement.
Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat pour la même durée.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à renouveler le contrat routeur 4G avec IP fixe destiné à la salle Sarah Bernhardt et au service de la cantine.

3-3/Contrat pour la mise en place de 2 réseaux WI-FI (privé, public) à la mairie

Monsieur le Maire informe les conseillers que la salle du Conseil en mairie est dépourvue de réseau. Il propose un contrat avec l'entreprise Grenke pour la mise en place d'une installation WI-FI. Un ordinateur destiné aux élus et aux différentes commissions sera ensuite mis en place et l'entreprise Breizh-Solutions assurera la maintenance. Un réseau public sécurisé sera également mis en service pour les visiteurs qui souhaitent présenter leurs documents sur leur appareil personnel.

WIFI Mairie		Period		
Date début du contrat		15 mars 2023		
Durée		5 ans		
Date de fin du contrat		30 juin 2028		
Prestataire	Prestation			
Grenke	Location du matériel	Montant	Loyer HT/mois	75,00 €
			TVA du loyer	15,00 €
			Loyer TTC/mois	90,00 €
Breizh-Solutions, sous-traitant de Grenke	Maintenance		Loyer HT/mois	15,00 €
			TVA du loyer	3,00 €
			Loyer TTC/mois	18,00 €
Coût total TTC			au mois	108,00 €
			au trimestre	324,00 €
Prorogation : "tacitement prorogé pour des périodes successives de 12 mois fermes au-delà du terme initialement convenu sauf pour une partie à le dénoncer 3 mois avant le terme initialement convenu"				

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat d'installation des bornes WI-FI.

4/Tarifs : Salle "Henri BEDEX" derrière la salle des fêtes, rue Saint-Michel

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'établir une grille tarifaire pour la mise en location de la salle Henri BEDEX, située rue Saint-Michel, derrière la salle des fêtes dont la capacité est d'environ 20-25 personnes. Monsieur le maire propose les tarifs suivants :

- Réunions
 - 1/2 journée : 20€
 - 1 journée : 40€

- Répétitions :
 - 5€/heure
 - Gratuité : école et comité des fêtes

La salle ne disposant pas de commodités, les sanitaires de la salle Sarah BERNHARDT, côté Georges CLAIRIN, pourront être mis à disposition.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition tarifaire 2023 de la salle Henri BEDEX.

5/Personnel : Habilitation au centre de gestion du Morbihan - Consultation et souscription, le cas échéant, au contrat d'assurances des risques statutaires du personnel

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

Le conseil municipal

Décide :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIÉS A LA CNRACL :
 - Décès
 - Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIÉS A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
- Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2024
- Régime du contrat : Capitalisation ;

Le conseil prend acte.

6/Jour de marché hebdomadaire (compte-rendu de la réunion des marchands ambulants et commerçants)

Une réunion avec les commerçants du marché hebdomadaire a eu lieu ce lundi 6 mars 2023.

Il en ressort que :

- Le jour du marché a été validé par les commerçants pour le vendredi matin de 8 h 00 à 13 h 30.
- La période estivale est décidée du vendredi 7 juillet 2023 au vendredi 1er septembre 2023.
- La mise à disposition d'un forfait pour la période estivale est proposée : pour le règlement de 9 vendredis, 2 sont offerts.
- Une meilleure publicité sera mise en place.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal :

- le jour du marché : vendredi matin
- le forfait estival : 9 vendredi dont 2 offerts.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité :

- le jour du marché hebdomadaire

- le forfait estival de 9 vendredis dont 2 offerts

7/Communication sur les marchés publics

Marchés publics passés depuis le 8 février 2023

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en €	
				HT	TTC
PRINCIPAL	15/02/23	ENT. DALBEIGUE Jérôme	Logement 2 allée des Sternes : remplacement chauffe-eau	1 075,00	1 182,50
PRINCIPAL	15/02/23	GROUPE WF EDUCATION	Bibliothèque - Bac à albums mobile	365,52	438,62
PRINCIPAL	15/02/23	OBYO BRETAGNE	Cantine - Courroie machine à laver le sol	29,52	35,42
PRINCIPAL	17/02/23	EURL JDF & CO	Logement 3 allée des Sternes : travaux de nettoyage	4 960,00	5 456,00
PRINCIPAL	17/02/23	SARL FRANCK'ELEC	Logement 3 allée des Sternes : travaux électricité et plomberie	7 368,09	8 104,90
PRINCIPAL	22/02/23	FRANCE COLLECTIVITÉS	Sachets canins	387,60	465,12
PRINCIPAL	22/02/23	SELF SIGNAL SIGNALISATION	Création graphique pour les RIS plan de la commune	965,00	1 158,00
PRINCIPAL	22/02/23	Michel LUCAS	Travaux logt 3 allée des Sternes : plafond, isolation, plancher, plinthe, repose porte, pose chassis PVC	5 124,30	6 149,16
PORT	23/02/23	COOPÉRATIVE MARITIME	Lignes pro et galathée : manilles lyre	1 085,84	1 303,01
PORT	23/02/23	COOPÉRATIVE MARITIME	Tablette de secours CROSSCALL	415,83	499,00
PORT	23/02/23	USHIP DARSE SUD	Gilet de sauvetage : réassort pour saisonniers	411,35	493,62
PORT	23/02/23	ACTEO DISTRIBUTION	Réparation Kärcher thermique	459,04	550,85
PORT	23/02/23	SASU AUSTRAL HORIZON	Hypocholyte de sodium pour les cales	808,20	969,84
PORT	23/02/23	FOUSSIER	Meuleuse	498,73	598,48
PORT	23/02/23	FOUSSIER	Gants	14,00	16,80
PORT	23/02/23	FOUSSIER	Cylindres Point I et douche et portes douches cassées	131,79	158,15
PORT	23/02/23	METEO France	Abonnement NAVICAP : 2 bulletins météo par jour du 1/04/23 au 31/10/23	392,00	470,40
CAMPING	28/02/23	CONFORT THERMIQUE	Entretien chauffe-eau gaz mobil-homes	475,28	570,34
CAMPING	01/03/23	ENT. DALBEIGUE Jérôme	Remplacement cabine de douches mobil-home et 2 robinets de chasse presto	2 195,00	2 414,50
Centre d'accueil	22/02/23	Michel LUCAS	Fabrication et pose de barrière en sapin, serrure sur portail verrou sur portillon	2 185,00	2 622,00

Contrats d'assurance signés depuis le 8 février 2023

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en €	
				HT	TTC
PORT	23/02/23	AXA Belle-Ile - Agence Potier Bellec	Remorque barge neuve	-	167,01

8/Informations sur les dossiers en cours.

Concernant le port, il était nécessaire d'ajuster le marché du ponton en effet des parties étaient plus usées que d'autres (boîtes à patin).

Recensement de la voirie : Ce recensement a été effectué par Voirie Conseil. Il n'avait pas été fait depuis 20 ans. Ce nouvel état fait apparaître 15 Kms de plus. Les travaux sur voirie les ont fait changer de classement.

Questions diverses écrites et orales :

Monsieur Patureau de Bordelane est présent dans l'assemblée et souhaite prendre la parole au sujet de l'emplacement d'un transformateur devant être implanté à proximité de chez lui. Le Conseil donne son accord pour sa prise de parole. Monsieur le Maire lui indique qu'il a bien reçu son mail et qu'il l'a transmis aux services compétents d'Enedis et de Garzynski Traploir. Il lui indique également qu'il ne trouvait pas non plus judicieux l'emplacement choisi.

La séance est levée à 23h14

Le président de séance, Ronan JUHEL



Le secrétaire de séance, Régis ROBERT

Régis ROBERT

